

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS

TARGON - le bulletin de votre commune

un art de vivre!

L'été fut pour le moins caniculaire, réchauffement climatique oblige. Notre planète brûle. Scandinavie et Californie s'embrasent. N'est-ce pas Monsieur TRUMP! Vous le climato-sceptique! Ces contraintes climatiques ne vous ont peut-être pas permis, comme vous le souhaitiez, de parcourir chemins et sous-bois bucoliques mais qu'à cela ne tienne de très nombreux événements sont venus vous tirer de vos rêveries vacancières.

Tout d'abord sportifs, au premier rang desquels on trouve le sacro-saint football avec, à la clef, un titre de champion du monde glané par une équipe de France valeureuse, parfois laborieuse mais ô combien talentueuse. Elle fut menée d'une main de fer par un entraîneur sûr de ses choix, sachant gérer son groupe en fonction des forces et des égos de ses joueurs.

Coup de chapeau envers ce fin tacticien qui a obtenu, grâce à son obstination, ce résultat magnifique qui va rejaillir sur l'ensemble du football français. Merci, pour nous avoir, vingt ans plus tard, fait vibrer pendant un mois démontrant que l'on savait, en France, quand on s'en donne les moyens développer la philosophie de la gagne.

Le second fut le tour de France remporté par un gallois du nom de Gareth THOMAS emmené par une équipe à la mécanique bien huilée, ne laissant aux autres coureurs que quelques miettes tant leur domination froide, méthodique, technique et sportive ne laissa que peu de place aux autres équipes.

Ennuyeux il le fut, comme au temps des

Jacques Anquetil, Eddy Merckx ou Miguel Indurain où l'on connaissait d'avance le résultat final. Finalement, rien de nouveau au royaume du cyclisme face aux moyens financiers colossaux de l'équipe SKY. Ceci explique, en partie, cette domination sans partage même si trois coureurs français, Romain Bardet, Pierre Latour et Julian Alaphilippe figurent, malgré tout, au palmarès de la grande boucle. Cocorico !!!

Et puis, comme toujours dans la moiteur estivale où tout semble apaisé, arriva ce qui arriva, l'affaire Benalla. L'histoire d'un « histrion » au service de sa majesté qui, lors des manifestations du 1^{er} mai, fort de sa proximité présidentielle, se sentit pousser des ailes aidant, manu militari, les forces de police.

Un journaliste du monde, s'appuyant sur une vidéo, dénonça les agissements de ce supposé agent de sécurité de l'Elysée. Le manant, loin d'être sot, fut mis en examen jurant, mais un peu tard, que l'on ne l'y reprendrait plus. Bien sûr, l'opposition souffla, illico presto, sur ces braises salvatrices, histoire de reprendre des couleurs, en instrumentalisant les faits. C'est de bonne guerre, mais à vouloir trop persifler, on finit par laisser.

J'avais, lors de mes vœux, comparé l'arrivée du président de la république à celle du héros de Balzac, Lucien de Rubempré, parti à la conquête de Paris et qui, par condescendance, finit par se brûler les ailes sur le bûcher des illusions perdues. Comparaison n'est pas raison, cependant, cet épisode scabreux met, une fois de plus en exergue, la petitesse démocratique du pouvoir politique et médiatique hexagonal qui, dans cette séquence, dessert plus qu'il ne sert l'image de notre pays. En ont-ils conscience? J'en doute.

Ne vous y trompez pas, messieurs de la fine fleur, nous ne regardons plus la lune car, le peuple, loin d'être incrédule ne suit plus le doigt mais à qui profite l'intrigue. La suite nous dira, si ces péripéties sont une tempête dans un verre d'eau, dixit le Président.

Le mot du Maire

Mais passons, derrière l'actualité hexagonale, à une autre actualité, plus proche de nos préoccupations, puisqu'elle concerne notre propre commune qui, comme elle le fait tous les ans, prépare avec la même effervescence la rentrée scolaire.

Eh oui, chers parents, vos enfants vont rentrer dans une école flambant neuve bénéficiant, par là même, d'un environnement dans lequel, je l'espère, ils pourront s'épanouir et donner leur pleine mesure. En échange de cet espace de qualité, nous leur demandons de respecter et de prendre soin de ce lieu dont la fonction est, certes, de vous dispenser les savoirs, mais de vous former à la citoyenneté en forgeant votre esprit critique.

Bien sûr, un projet de cette envergure s'étalant sur 3 ans, amène toujours des contretemps, pour preuve, la commission de sécurité fut renvoyée deux fois, faute de n'avoir pu achever le chantier dans les délais impartis. Il faut savoir que sans ce sésame, point d'ouverture, du moins celle du bâti ancien. Je tenais à vous aviser, pour l'heure, que nous n'avons toujours pas fixé la date de l'inauguration.

Toutefois, même avec un avis défavorable de ladite commission, nous aurons, au regard du nombre de classes, la capacité d'accueillir, le 3 septembre, tous les enfants et ce, dans d'excellentes conditions.

Je vous ai, en quelques lignes, brossé l'éventail des événements les plus marquants de ces deux derniers mois. L'affaire Benalla, la plus notable, me conduit à penser qu'il faut toujours considérer les hommes politiques au pouvoir, quels qu'ils soient, comme des choses dangereuses. C'est sous cet angle que la philosophe Simone Weil les percevait.

En attendant de reprendre le cours ordinaire de votre quotidien, jouissez de ces derniers jours d'été, en humant l'air et le soleil tout en lisant de belles choses, cela vous aidera à réussir la rentrée, la vôtre et celle de vos enfants.

Richard PEZAT

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Infos utiles	2
Permanences du maire des adjoints / infos	3
Commune infos	4 à 8
Bibliothèque infos	9 et 10
Assos. Manifestations	11 à 15
Ça, se passe chez nous	16

Infos utiles



DECHETS VERTS

La commune organise un ramassage des déchets verts, pour les personnes n'ayant aucun moyen de locomotion, afin de les porter à la déchetterie. Les personnes concernées devront se faire inscrire en mairie. Les déchets verts devront être mis dans des sacs poubelles.

Dates de ramassage :

6-20 sept. et 18 oct.

Attention il ne sera accepté que des déchets verts.

Toute infraction entraînera l'exclusion du ramassage.

POUR TOUT PROBLEME SUR LE RESEAU D'EAU

En cas d'urgence

SUEZ : 0 810 867 867

ou

SIAEP : 05.56.06.13.89



SERVICE PUBLIC

Vos droits et vos démarches

- formation
- social
- papiers
- logement
- travail
- justice
- famille

La première **réponse** à vos **questions**

Sur internet

service-public.fr

par téléphone

' 3939

Allo, service public

au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe

Sur la place du 11 Novembre
Tous les vendredis : de 7h30 à 13h
MARCHÉ
 Maraîcher, Traiteur, Charcutier, Fromager

Informations

Permanence Séniors

Au foyer de la R.P.A

Contactez Mme Sylvie Le GAC au **05.56.23.65.86**

Mardi matin et Vendredi matin de 9h à 12h

(conseil, aide administrative..)

Le numéro d'urgence d'ERDF (aujourd'hui Enedis) est le 09 72 67 50 33.

Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33

(appel gratuit depuis un poste fixe)

ORDURES MENAGERES

Tout départ ou arrivée sur la commune doit être signalé en Mairie, ainsi que toute modification dans votre foyer.

BOITE AUX LETTRES

Merci de faire apparaître sur votre boîte aux lettres :

- ◆ Noms et prénoms des occupants du logement
- ◆ Numéro de la maison ou du logement

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Léon



Lundi : 13h15 à 17h

Mardi au Samedi : 9h15 à 13h et de 13h40 à 17h

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie au public

Tél : 05.56.23.90.13 - fax : 05.56.23.45.47

mairie.targon@wanadoo.fr

www.mairie-targon.fr

lundi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mardi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mercredi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
jeudi	9h00 - 12h30	15h00 - 19h00
vendredi	9h00 - 13h00	14h00 - 17h00

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers

*M. PEZAT Richard,
Maire reçoit sur
rendez-vous en Mairie :*
Lundi - mardi -
mercredi - jeudi
de 14h00 à 18h00

*Les adjoints et les con-
seillers reçoivent
en Mairie
sur rendez-vous :*
MAULUN Frédéric
le Mardi de 17h à 19h
LASCROUX Anne-Christine
Sur Rendez-vous
AVENTIN Mireille
le jeudi de 15h à 17h
IBERT Maurice
le lundi de 9h à 12h

ORGANISMES PRESENTS

- Assistante sociale M.S.A.
le 3e jeudi du mois, sur rendez-vous pris au 05.57.98.25.10.
- Assistante sociale Régime Général
le mardi, sur rendez-vous pris à la M.D.S.I. de Cadillac au 05.57.98.12.00.
- Monsieur BORD, Architecture du C.A.U.E
Permanence le 21 septembre de 10h à 12h
Prendre rendez-vous à la mairie : 05.56.23.90.13
- Familles rurales : Permanences défense des consommateurs le lundi de 9h à 12h
Prendre rendez-vous au 06.79.84.59.39, M. FRIOU.
- SIPHEM :
Prendre rendez-vous au 05.56.71.70.20.

GENDARMERIE DE TARGON : OUVERTURE AU PUBLIC
mercredi et vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
*Il convient de s'adresser à Sauveterre lorsque celle
de Targon est fermée :* Téléphone : 05.57.34.45.30

GENDARMERIE DE SAUVETERRE
lundi, mardi, jeudi, et samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00
Téléphone : 05.56.71.68.60

Infos

Lors d'intempéries, en cas de coupure générale d'électricité sur la commune, vous pouvez joindre la mairie au
05 56 23 63 05

Au-delà des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez appeler le
06 37 24 50 22
pour toute urgence.



La communication de la Mairie évolue

Le bulletin municipal paraîtra désormais tous les deux mois ce qui économise l'impression annuelle de plus de 6000 bulletins.

Nous avons souhaité une information plus réactive et plus économique que la seule édition mensuelle du bulletin municipal.

Pour cela, nous vous invitons à vous abonner à la lettre d'information hebdomadaire en vous y inscrivant à partir du site officiel de la mairie

<http://www.mairie-targon.fr>

PHARMACIE ET MEDECIN DE GARDE - 3237

Vous pouvez désormais suivre l'actualité culturelle Targonnaise sur la page Facebook « Culture Targon »

<http://www.facebook.com/CultureTargon>

ETAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents, non mariés, de venir en couple à la mairie, avant la naissance de l'enfant.

En effet, la procédure de reconnaissance anticipée leur évitera d'avoir des problèmes administratifs par la suite.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans, nés entre juillet 2002 et septembre 2002 ont l'obligation de se faire recenser en Mairie,
à partir de leur date d'anniversaire

munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou d'un acte de naissance (Présence du jeune indispensable)

Ce qu'il faut SAVOIR ...

Permanences URBANISME

Pour toute démarche et dépôt de dossier d'urbanisme :

A la mairie :

Lundi matin : de 9h à 12h 30

Jeudi matin : de 9h à 12h 30

URBANISME

Nous rappelons que toutes les édifications de clôture, de constructions d'annexes, d'extensions, ou de toute autre modification, sont soumises dans le cadre de notre PLU à autorisation conformément à l'article R 421-23 du code de l'urbanisme. Pour tous ceux qui dérogent à ces règles, nous leur demandons de bien vouloir se mettre en conformité, en se rapprochant des services du droit des sols de la mairie.

Sachez que selon l'article R 480-4 du code de l'urbanisme, toutes les constructions édifiées sans autorisation sont passibles de sanctions. Vous bénéficiez toutefois d'un délai pour régulariser tout manquement aux règles contenues dans notre PLU.

En contrevenant au règlement d'urbanisme, vous engagez votre responsabilité pénale, non seulement vis-à-vis de la commune, mais aussi vis-à-vis d'un tiers.

D'autre part, vous privez notre collectivité des taxes inhérentes à la nature des travaux.

Le Maire, Richard PEZAT

Délai d'instruction pour une demande de permis de construire

Le délai d'instruction est de deux mois pour les demandes de permis de construire portant sur une maison individuelle et de trois mois pour les autres demandes (article R 423-23 du code de l'urbanisme).

Le Conseil d'Etat a précisé qu'une maison individuelle est un immeuble exclusivement ou principalement affecté à un usage d'habitation et qui ne comporte pas plus de deux logements si ceux-ci sont destinés au même maître d'ouvrage.

Ainsi, le délai d'instruction d'une demande de permis de construire d'un hangar à usage agricole de 534.05 m², dont 138.46 m² affectés à l'habitation, est de trois mois.

CE, 26 mars 2018, n°405330

Travaux effectués sur une construction non conforme au PLU

En principe, des travaux supplémentaires ne peuvent pas être autorisés sur une construction édifiée de façon irrégulière. Toutefois, selon la jurisprudence dite Steckler (CE, 27 mai 1988), lorsqu'une construction existante n'est

pas conforme à une ou plusieurs dispositions d'un Plan Local d'Urbanisme PLU régulièrement approuvé, un permis de construire ne peut être légalement délivré pour la modification de cette construction, sauf si les travaux envisagés rendent l'immeuble davantage conforme aux dispositions réglementaires méconnues ou s'ils portent sur des points étrangers à ces dispositions.

Pour le Conseil d'Etat, des travaux entrepris sur un immeuble existant ayant pour effet d'augmenter la superficie de logements existants sans créer de nouveaux logements sont étrangers aux dispositions d'un PLU imposant un nombre minimal de places de stationnement par logement. Ainsi, lesdits travaux ne peuvent pas être refusés.

CE, 4 avril 2018 N°407445

La plantation de haies végétales et clôtures :

Les haies végétales doivent être implantées en fonction des règles édictées dans le PLU. A défaut de règlement ou usages locaux, les distances de plantations énoncées dans l'article 671 du code civil sont les suivantes :

Les arbres ou arbustes dont la hauteur est supérieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la propriété ou de l'espace public.

Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 0,50 m de la propriété ou de l'espace public.

Si ces prescriptions n'étaient pas respectées (article 672 du code civil) le voisin ou la collectivité pourraient exiger qu'ils soient arrachés ou taillés à la hauteur légale.

Certaines dispositions admettent quelques exceptions : existence d'un titre qui concrétise un accord entre voisins ou prescription trentenaire (période durant laquelle le voisin n'a jamais émis la moindre contestation).

Pour éviter tous ces inconvénients, je vous invite à vous rapprocher de la mairie qui sera à même de vous éviter ce genre d'écueil. Pour rappel, nous avons dans nos orientations d'aménagement du PLU établi une liste d'essences locales qui vous sont fortement conseillées pour la réalisation de vos haies à l'exception des **thuyas totalement** proscrits.

Pour les clôtures il suffit de respecter la réglementation des zones concernées. **Toute édification de clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable** auprès des services de la mairie.

Le PLU est consultable sur le site internet de la mairie :

www.mairie-targon.com

Les plantations doivent être composées d'essences choisies parmi la liste des végétaux en annexe du règlement du PLU.
La plantation de Thuyas est interdite sur la commune de TARGON

Ce qu'il faut SAVOIR ...



NOURRIR LES PIGEONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

EST PASSIBLE D'AMENDE

Le service de l'environnement et de l'agriculture rappelle qu'il est interdit de nourrir les pigeons sur la voie publique. En effet, l'article 120 du règlement départemental L1311-2 du code de la santé publique stipule que tout contrevenant s'expose à une amende.

Pour réguler le nombre de pigeons, la commune a été contrainte de déclencher une campagne de capture pour limiter, entre autres, les pontes, les naissances et les nuisances faites aux bâtiments publics et privés.

Leur prolifération occasionne de nombreuses dégradations sur, à la fois, les façades des maisons et les toitures de l'église. Ces désagréments engendrent pour la collectivité des frais non négligeables qui pourraient être évités si chacun se comportait de manière responsable.

La divagation et la prolifération de chats

Nous savons combien la compagnie des chats peut être agréable. Croiser un chat dormant sur une murette sous le soleil, rien de plus charmant !

Cependant, lorsque la communauté de nos chers amis n'est pas maîtrisée, des nuisances assez inconfortables viennent noircir ce joli tableau.

La divagation et la prolifération de chats génèrent des plaintes relatives à la perception de nuisances (bruit, odeurs, salissures, etc.) et un risque pour la santé publique (transmission de maladies ou de parasites aux humains).

Légalement :

Afin de limiter la prolifération des chats, nous vous rappelons que le Règlement Sanitaire Départemental par son article 120 interdit de nourrir les chats errants, que ce soit sur le domaine public ou privé.

La stérilisation féline est fortement conseillée pour prévenir cette prolifération qui devient problématique et inquiétante.



Chatons trouvés le 3 août sur le domaine public

DEBROUSSAILLEMENT

Non seulement c'est un devoir ... mais c'est aussi une obligation.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par le propriétaire des constructions, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier. (Art. L 322-3 du Code Forestier)

Si besoin, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 322-3-1 du Code Forestier)

NUISANCES SONORES

Voici le retour des beaux jours, des tondeuses et des soirées animées dans le jardin qui peuvent engendrer des nuisances sonores dérangeantes pour le voisinage. **De jour comme de nuit**, les bruits qui peuvent créer un trouble de voisinage sont provoqués par :

- Une personne (cri, chant...).
- Une chose (instrument de musique, chaîne hifi, outil de bricolage, électroménager...).
- Un animal (abolements...).

Il est donc demandé à chacun de respecter la tranquillité du voisinage participant ainsi à l'harmonie du cadre de vie.

L'utilisation des engins bruyants (tondeuse, bétonnière, débroussailleuse...) est autorisée pour les particuliers dans les créneaux suivants :

- 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables.
- 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h les samedis.
- 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.



La marine Nationale

recrute et forme 3600 jeunes chaque année, de 17 ans à - de 30 ans, de niveau 3^{ème} à BAC+5. Près des 50 métiers accessibles : restauration, mécanique navale, mécanique aéronautique, informaticien, électrotechnicien, ressources humaines, protection et bien d'autres métiers.

Pour plus de renseignement connectez-vous sur le site www.etremarin.fr pour connaître les coordonnées du CIRFA (Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées). CIRFA BORDEAUX au 05.57.53.60.29. Nos bureaux sont accessibles sans rendez-vous du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, des permanences se tiennent hors de Bordeaux les mercredis, sur rendez-vous

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-213305258-20140211-ARRGENN17-14-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2014



**ARRETÉ PRESCRIVANT LA LUTTE
CONTRE LES ABOIEMENTS DE CHIENS
ARRETES GENERAUX/ N° 17-14**

Le Maire de la commune de TARGON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1 et L 1311-2 et R1334-30 et suivants.

ARRETE

ARTICLE 1 : - Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit en particulier :

- de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés ;
- de jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

ARTICLE 2 : - Il est interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

ARTICLE 3 : - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : - Le directeur général des services communaux, le chef de la brigade de gendarmerie et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Targon le 10 février 2014

Le Maire,

Richard PEZAT

AMAD Service Aide à Domicile

1 Le Bourg
33760 MARTRES
05 56 71 32 02

AIDE A DOMICILE (Service Mandataire et Prestataire)

Service Mandataire :

Vous êtes l'employeur de l'aide à domicile qui vient chez vous, vous mandatez l'association pour effectuer les démarches administratives à votre place (contrat, salaire, déclaration Urssaf, diverses attestations, etc...)

Ce service peut intervenir auprès de personnes âgées ou handicapées ainsi que des personnes valides qui ont besoin de l'entretien du logement.

Nous proposons également des gardes de nuit et de jour.

Avantage : les frais engagés pour l'embauche de personnel ouvrent droit à une déduction fiscale à hauteur de 50 %, plafonnée.

Devis gratuit.

Service Prestataire :

L'association est l'employeur de l'aide à domicile qui vient chez vous. Nous intervenons par le biais d'une prise en charge caisse de retraite et du Conseil Départemental (APA et PCH).

Nous intervenons auprès de personnes âgées, handicapées et des personnes valides pour l'entretien du logement, aide et préparation de repas, aide aux transferts, aide à la prise de médicaments, etc...

Avantage : les frais engagés pour l'embauche de personnel ouvrent droit à une déduction fiscale à hauteur de 50 %, plafonnée.

Devis gratuit.

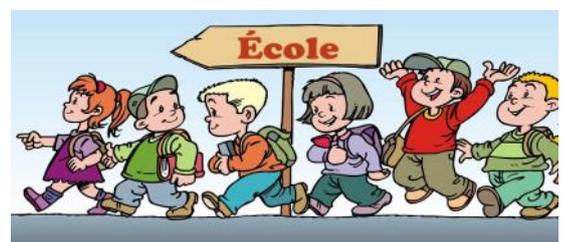
Pour tous renseignements, le bureau est ouvert du lundi au vendredi :

de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tél 05 56 71 32 02 Mail : amad33760@gmail.com



RENTREE DES CLASSES
Le 3 Septembre pour tout le monde



DEVIATION DE LA SAUVE MAJEURE

Arrêté n°2018-22

ARRETE

ARTICLE PREMIER -

La circulation sur la route départementale 671, voie de lère catégorie, sera interdite, sauf pour les services publics et transports Transgironde, entre les PR 11+310 à 11 + 653 et déviée selon la catégorie de véhicules de la manière suivante, conformément au plan de circulation :

- la circulation des véhicules sera déviée localement par :
 - la RD 13 - la RD 237 - la RD 238
- la circulation des poids lourds sera déviée à compter du 16 juillet 2018 par :
 - la RD 20 - la RD 20E3
 - la RD 1089 - la RD 670

Il n'y a pas de limitation de tonnage.

Lors de la mise en place de la signalisation temporaire, l'entreprise devra s'assurer d'une bonne visibilité en approche.

L'entreprise SERI est responsable de la pose, de la maintenance de la signalisation et surveille l'ensemble de la signalisation sur tous les itinéraires de déviations.

Elle devra être joignable aux numéros d'astreinte suivant : 06.03.61.10.05 (M. Eric ROUIN) et au 06.16.42.16.67 (M. Raphaël DURRUTY) afin d'intervenir en cas de signalisation détériorée.

Ces prescriptions sont applicables **du 2 juillet 2018 au 31 août 2019.**

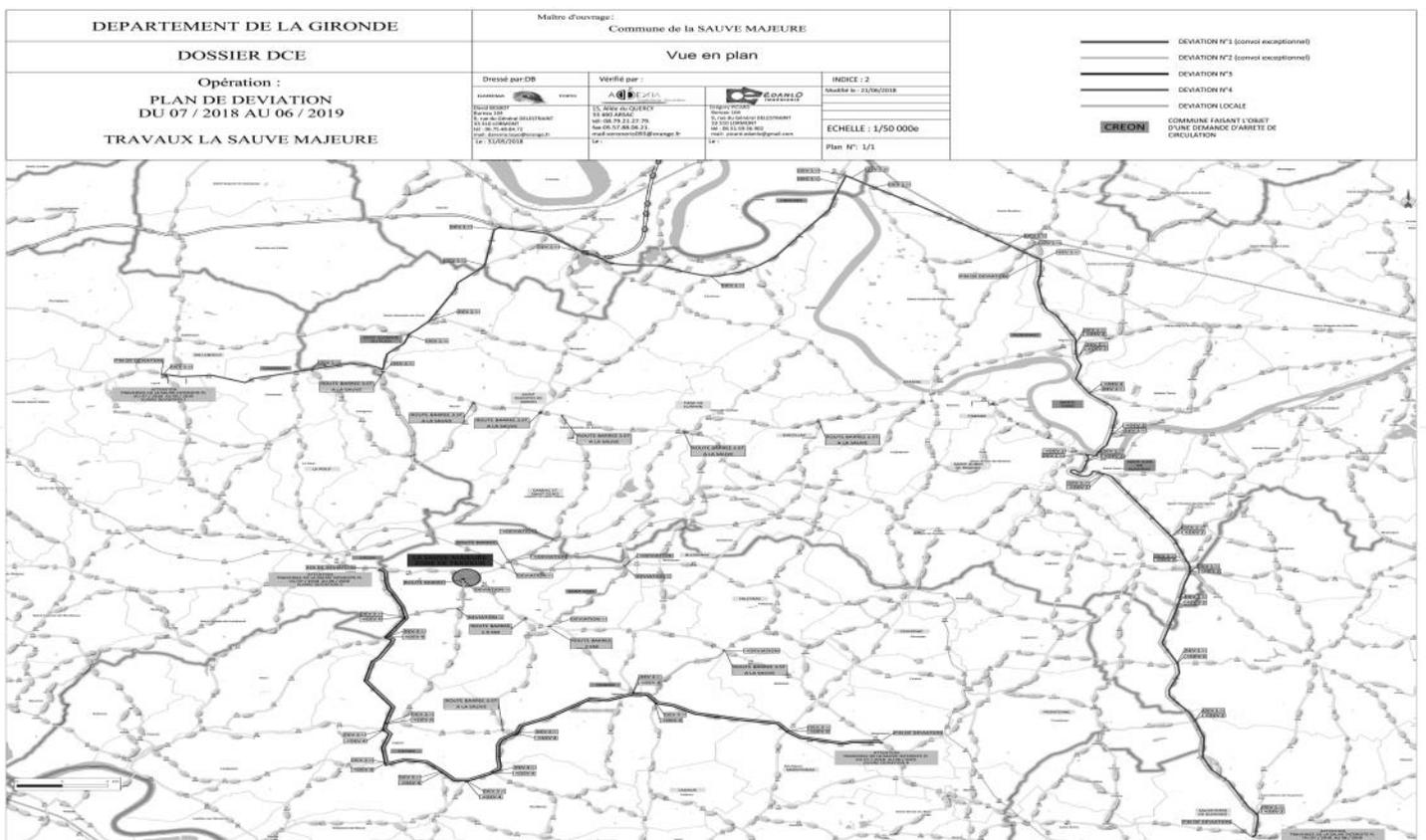
ARTICLE 2 -

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 novembre 1967 et modifiée par arrêtés successifs.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise SERI.

ARTICLE 3 -

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de La Sauve Majeure et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.



Pour les détails carte couleur sur le site : mairie-targon.fr - grande carte couleur affichée en mairie

Le livre du mois

La Jeune Fille et la Nuit
Guillaume Musso



« Côte d'Azur-Hiver 1992– Une nuit glaciale alors que le campus de son lycée est paralysé par une tempête de neige, Vinca Rockwell, 19ans, s'enfuit avec son professeur de philo(...) Personne ne la reverra jamais. Côte d'Azur-Printemps 2017– Autrefois, inséparables, Fanny, Thomas et Maxime-les meilleurs amis de Vinca– ne se sont plus parlé depuis la fin de leurs études. Ils se retrouvent lors d'une réunion d'anciens élèves. Vingt-cinq ans plus tôt, (...) ils ont tous les trois commis un meurtre (...)

🔗🔗

Qu'en dit la presse ?

Sur la quatrième de couverture

« Un campus prestigieux figé sous la neige. Trois amis liés par un secret tragique. Une jeune fille emportée par la nuit. »

🔗🔗

www.fnac.fr (commentaires de lecteurs)

« **Sombre.** Une écriture fluide, une intrigue des plus passionnantes, des person-

nages aux secrets enfouis, un final inattendu... Laissez-vous emporter par ce roman qui revient aux débuts de Guillaume Musso. Un vrai régal. »

🔗

www.amazon.fr (commentaires de journalistes)

« Magistralement construit ! Jamais Guillaume Musso n'a creusé aussi bien ses personnages, ne leur a donné autant de profondeur psychologique... » Bernard Lehut-RTL

🔗

« Un suspense en béton. [Guillaume Musso se recentre] sur une forme plus classique et proche des maîtres du polar qui l'ont nourri, Patricia Highsmith en tête. » Pierre Vavasseur– Le Parisien

🔗🔗

Mon Avis

Probablement le roman de Guillaume Musso que je préfère. Cette fois, l'auteur situe l'intrigue de son roman en France entre deux époques séparées de vingt-cinq ans, 1992 et 2017. Une réunion d'anciens élèves en 2017 va faire resurgir des événements où personne n'aurait aimé replonger. En effet, vingt-cinq ans plus tôt une brillante élève du nom de Vinca Rockwell a disparu dans d'étranges circonstances, pense-t-on partie avec son professeur de philo. Cette même année, un meurtre a été commis au sein du campus et le cadavre a été em-

muré dans le gymnase, bâtiment qui l'apprend-on avant cette réunion d'anciens élèves doit être détruit... Thomas Degalais, ancien élève parti aux Etats-Unis où il est écrivain a été recontacté par son ancien ami d'enfance, Maxime Biancardini au sujet d'un article paru dans le journal concernant ladite destruction du gymnase. Thomas rentre alors en France où il va se rendre à cette réunion. Dès son arrivée, il est replongé dans le passé en trouvant une lettre où est écrit le mot Vengeance. Le soir des retrouvailles d'anciens élèves, Thomas va retrouver Maxime qui brigue une carrière de député, Stéphane Pianelli devenu journaliste et Fanny Brahimi devenue médecin. Tous sont liés de près ou de loin aux événements tragiques qui se sont déroulés vingt-cinq ans auparavant. La vérité qui va éclater avec la destruction du gymnase entraîne Thomas dans une enquête périlleuse pour découvrir avant tout le monde ce qui s'est réellement passé. Avec l'aide de Maxime, Fanny et Stéphane il va replonger dans un passé douloureux où sa famille semble avoir aussi joué un rôle dans cette triste affaire mais lequel?... Il apprend ainsi que Vinca n'était pas celle qu'il croyait... Guillaume Musso nous tient en haleine entre ces faits passés et ceux à venir. S'il n'y avait pas eu les cinquante ans du lycée, la vérité aurait-elle éclaté. Qu'est donc t'il arrivé à la jeune Vinca, qui est le cadavre emmuré dans le gymnase?...

Patricia SALVAGE

HORAIRES D'OUVERTURE

Période scolaire

1er Lundi du mois: 10 h - 12 h

Mardi : 14 h 30 - 18 h

Mercredi : 9 h 30 - 12 h 30

14 h 30 - 18 h

Jeudi : 14 h 30 -18 h 30

Vendredi : 9 h - 11 h

14 h - 18 h

Samedi : 9 h 30 - 12 h 30

A NOTER DANS VOS AGENDAS, SUR VOS TABLETTES...

Vendredi 19 octobre

De 17 heures à 19 heures



Atelier Jeux en partenariat avec la ludothèque de Créon.



Durant les vacances de Toussaint

la Médiathèque sera fermée le vendredi 2 et le samedi 3 novembre .

Lors des vacances scolaires les horaires sont légèrement modifiés:

Fermeture le lundi, le mercredi matin et le jeudi

mardi : 9 h-12 h/14 h-18 h,

mercredi et vendredi: 14 h-18 h , samedi: 9 h 30 - 12 h 30

Pour tout renseignement contacter le : 09.67.13.69.37 Ou bibliotheque.targon@orange.fr

Médiathèque infos

Solution des jeux du numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	M	E	T	E	O	■	S	O	L	E	I	L
II	A	R	B	A	L	E	T	E	■	■	M	O
III	R	U	■	U	F	O	■	U	R	U	B	U
IV	C	D	I	■	A	■	O	F	F	■	U	T
V	H	I	■	A	C	R	A	S	■	S	■	R
VI	E	T	A	I	T	■	S	■	T	A	G	E
VII	■	S	E	M	I	S	■	C	O	U	■	S
VIII	E	■	D	A	F	F	Y	D	U	C	K	■
IX	M	I	E	N	S	■	O	■	R	I	A	S
X	E	N	■	T	■	A	G	E	■	S	K	I
XI	U	■	O	S	E	R	A	■	A	S	I	E
XII	T	A	S	■	T	A	■	A	M	E	■	N

L'expression à découvrir était:



CU



LAIT CAROTTE SON CUI T'ŒUFS

Vous aurez compris : Les carottes sont cuites

Voici vos jeux du mois...

Jeux Détente

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I									■			
II				■								■
III	■							■				
IV			■			■			■			■
V				■						■		
VI			■				■					
VII		■		■				■				■
VIII									■			
IX		■		■		■		■				
X					■					■		
XI		■			■			■				
XII				■								■

HORIZONTALEMENT :

I/ Grosse chaleur. Récolté par le paludier. II/ Céréale. Bêtise. III/ Effacer. De-gré. IV/ Obtenu. Réfléchi. Langue du Sud. V/ Bouche d'oiseau. Mangeuses de vêtements. Indique l'âge. VI/ Ras sans voyelle. Roi de théâtre. Se produit (se ...). VII/ Saint. À nous. VIII/ Collègue. Comme les doigts. IX/ Vit au gîte. X/ Troublées. Naturel. Tour cour. XI/ Infinitif. Conjonction. Début d'aède. XII/ Message dans une bouteille. Accueillent de belles œuvres.

VERTICALEMENT : 1/ Moyen de paiement. Fêlées. 2/ Herbes dans l'eau. 3/ Préfixe de nouveau. Gênes. 4/ Millimètre. L'erbium. 5/ Fromages typiques de notre pays. 6/ Editorial. Mille-pattes. Conjonction. 7/ Petit rongeur. Oiseaux de proie. 8/ Fin de verbe. Pied de vigne. 9/ L'iridium. Saint espagnol. Domicile. 10/ Pour faire des pâtés. Boisson gazeuse. 11/ Aïda. 12/ Marécage. Vin transpyrénéen.

Rébus Déchiffrez le rébus et découvrez une expression



1



Réponse :

Bonne lecture et à bientôt

Patricia SALVAGE

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS

Le Secours Catholique de la Gironde a besoin de vous !

La précarité poursuit son chemin et le Secours Catholique – Caritas France accompagne de plus en plus d'exclus.

Répondant non seulement aux besoins concrets des personnes, cet accompagnement se traduit aussi par un soutien quotidien pour l'accès au droit, l'aide à la scolarité et à l'apprentissage du français, les boutiques solidaires, ainsi que par des rencontres permettant de sortir les personnes de l'isolement et de les impliquer vers plus d'autonomie.

Le Secours Catholique - Caritas France a plus que jamais besoin des dons de tous pour pouvoir continuer ses actions et de votre temps bénévole pour renforcer ses équipes en Gironde. Chacun a une « richesse » à partager avec les personnes en précarité : proches ou lointaines, victimes de crises économiques, politiques ou de catastrophes naturelles.

En Gironde, plus de 780 bénévoles répartis dans 40 équipes rencontrent, aident et accompagnent près de 23 000 personnes défavorisées.

La Collecte nationale se déroule chaque année au mois de novembre, nous vous remercions par avance de votre générosité.

Contact : Délégation du Secours Catholique de Gironde –
12 rue Thalès - Parc Château Rouquey –
33700 Mérignac Tél. 05 56 98 35 29



Départ à la retraite

Le Docteur Maryse PRIOLEAU, Chirurgien -dentiste à Targon, cessera définitivement son activité le samedi 29 septembre 2018.

Elle remercie sa patientèle de la confiance qu'elle lui a témoignée tout au long de son exercice professionnel.

Monsieur le Maire et son Conseil lui souhaitent une bonne retraite.

LA LOCALE

PASS PRIVILÈGES

Profitez ! Vous êtes chez vous.

VOS AVANTAGES 2018-2020

Informations/Renseignements

Entre-deux-Mers Tourisme
4 rue Issartier 33580 Monségur
0556618273
info@entredouxmers.com

LA LOCALE : KESAKO ?

Une carte gratuite qui vous permet de profiter de l'Entre-deux-Mers à prix réduits lorsque vous faites découvrir le territoire à vos proches!

Pour bénéficier de ces avantages il faut :

- Résider en Entre-deux-Mers et avoir plus de 18 ans.
- Faire la demande de sa carte dans votre office de tourisme.
- Présenter sa carte chez les partenaires.
- Etre accompagné d'au moins 1 personne s'acquittant du plein tarif (sauf contre indication).

Faire partie du réseau c'est :

- Tester les offres.
- Faire découvrir le territoire à ses proches.
- Recevoir notre Newsletter qui vous informera de tout autre bon plan.
- Promouvoir l'Entre-deux-Mers : en partageant vos expériences sur les réseaux sociaux des sites partenaires.   

Les habitants les plus actifs seront récompensés!
En 2019, un Week-end en Entre-deux-Mers à gagner!

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS



L'association À CORPS ÉNERGIE, destinée à la pratique du Bien-Être, propose de nouveaux ateliers pour adultes à la rentrée à Targon, et dans d'autres communes voisines.

À Targon

Des ateliers hebdomadaires

Tous les mercredis

Sophrologie de groupe à 9h30 – durée 1h-
Salle Boris Vian
Sophro Gym Do-in à 16h – durée 1h –
Salle Le Tube Espace René Lazare

Des ateliers mensuels

Un samedi par mois*

Atelier Yoga + Sophrologie à 10h – durée 2h-
Espace René Lazare**
Atelier Pilates + Sophrologie à 10h – durée 2h-
Espace René Lazare**
Ces ateliers seront alternés un samedi par mois, soit un atelier Yoga tous les deux mois, et un atelier Pilates tous les deux mois.

Un vendredi par mois*

Atelier Chant Karaoké de groupe à 19h – durée 2h-
Espace René Lazare**

Des ateliers trimestriels

Un dimanche par trimestre*

Atelier Dessin relaxation (adultes) à 10h – durée 6h-
Salle Boris Vian

Un samedi par trimestre*

Atelier Self Défense (adultes) + Sophrologie à 14h –
durée 2h- Salle Le Tube Espace René Lazare**

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site internet de l'association <https://acorpsenergie.wixsite.com/asso> ou son Facebook <https://www.facebook.com/acorpsenergie> ou contactez Floriane Ortéga au 0634534233

**La date exacte reste encore à définir*

***Sous réserve de la disponibilité de la salle*

Les Rendez-vous BIO de Targon

Les Rendez-vous bio de Juillet et Août 2018 ont été exceptionnels du point de vue météorologique. Le soleil et la chaleur n'ont pas affecté la fréquentation, bien au contraire ! Les marchés de Juillet et Août ont été une belle réussite. Un temps clément, animations réussies de la fanfare du Josem et du groupe trémil, de nombreux producteurs et exposants, un public venu en nombre. Beaucoup de personnes sont restées pour déjeuner à tel point que nous avons dû ajouter, chaque mois, toujours plus de tables et fait rare, lors du dernier marché, nos restaurateurs ont vendu tous les plats préparés !

Animer l'espace public, tisser du lien social, faire découvrir les producteurs Bio, tel est notre objectif !



Les Dimanche 2 Septembre et 7 octobre de 10h à 14h se tiendront les septièmes et huitièmes RDV Bio sous la Halle municipale de Targon.

Ces marchés de Septembre et Octobre 2018 annoncent une belle continuité et le désir pour l'Association de se renouveler en allant chercher de nouvelles idées, de nouveaux producteurs afin de proposer de nouveaux produits, de satisfaire la demande toujours plus grande en Bio...

Le Groupement d'Achats Solidaires et Participatifs compte de plus en plus d'adhérents, nécessitant également pour l'association de trouver des solutions alternatives...

"Biotimarrons !" existe depuis un peu plus de deux ans et semble devenir un acteur important de la vie associative Targonnoise.

Lors de ces deux prochains mois, si tous les exposants inscrits sont présents nous accueillerons en moyenne plus d'une vingtaine de stands.

Deux belles éditions en perspective !

Nous vous espérons nombreux !

Limitons les déchets - si vous souhaitez déjeuner sur place : ***apportez vos couverts !***

Retrouvez les marchés précédents sur : <http://marchebiotargon.wixsite.com/info>

Retrouvez-nous sur : <https://www.facebook.com/biotimarrons>

Laissez-nous un message sur : biotimarrons@gmail.com

Pour l'association "BIOTIMARRONS !" Chantal, Christian, Claire, Dominique, Guy, Patrick

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS

CLUB OMNISPORTS TARGONNAIS

SAISON 2018/2019

AÏKIDO

Lundi et jeudi de 19 h 30 à 21 h 30.

Animateur : Frédéric

Tarif à l'année : 80 € pour une séance, 120 € pour deux séances par semaine

Renseignements : 06 08 63 49 31



ESCRIME



Mardi et jeudi de 18 h 00 à 19 h 00 pour les enfants de 9 à 12 ans et de 19 h 00 à 20 h 00 à partir de 12 ans

Mercredi de 16 h 00 à 20 h 00 pour les débutants (dès 6 ans)

Animateurs : Edouard et Daniel

Tarif à l'année : dégressifs 120, 100, puis 80 €, licence fédérale de 45 à 60 €

Location de matériel 10 € par élément (caution 100 €)

Renseignements : 06 09 91 97 48 et 06 62 52 73 79

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN (adultes uniquement)

Mardi de 20 h 30 à 21 h 30 (cardio, fessiers...)

Animatrice : Karine

Jeudi de 20 h 30 à 21 h 30 (renforcement musculaire)

Tarif à l'année : 80 €

Renseignements : 06 24 30 94 89



PILATES (gym. Douce)

Lundi de 11 h 00 à 12 h 00, mercredi de 9 h 15 à 10 h 15 et jeudi de 10 h 30 à 11 h 30

Animatrice : Valérie

Tarif à l'année : 1 h 00 : 80 €, 2 h 00 : 120 €, 3 h 00 : 150 €

Renseignements : 06 61 52 40 26 ou 06 69 41 43 64

TENNIS DE TABLE

Vendredi de 18 h 30 à 20 h 00 pour les jeunes et de 21 h 00 à 22 h 45 pour les adultes

Animateur : Michel

Tarif à l'année : 50 €

Renseignements : 06 25 00 62 48



TOURISME PEDESTRE

Une sortie tous les 15 jours, l'après midi, le samedi ou le dimanche en alternance

Départ de Targon, place du 11 novembre (Poste) à 13 h 30 précises

Animateurs : Christine et Jean Claude

Tarif à l'année : 20 €

Renseignements : 06 88 83 98 95 et 06 30 47 80 72

SOPHROLOGIE LUDIQUE

Un mercredi par mois de 14 h 30 à 15 h 30

Animatrice : Floriane

Tarif à l'année : 50 €

Renseignements : 06 34 53 42 33

Début des activités : Aïkido le 3 septembre, escrime le 4 septembre, tennis de table le 14 septembre, gymnastique le 11 septembre, Pilates le 10 septembre, tourisme pédestre le 23 septembre.

Les inscriptions sont à faire rapidement pour l'escrime, le tennis de table et le Pilates, en raison des places limitées.

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS

CATECHISME DU PRIMAIRE

CE2-CMI-CM2

Les rencontres auront lieu au presbytère de Targon, le mercredi 12 septembre de 10h à 11h15.

Les enfants non-baptisés peuvent être préparés au baptême.

On peut rentrer au catéchisme en CMI également.

Renseignements : 05.57.34.40.43 ou

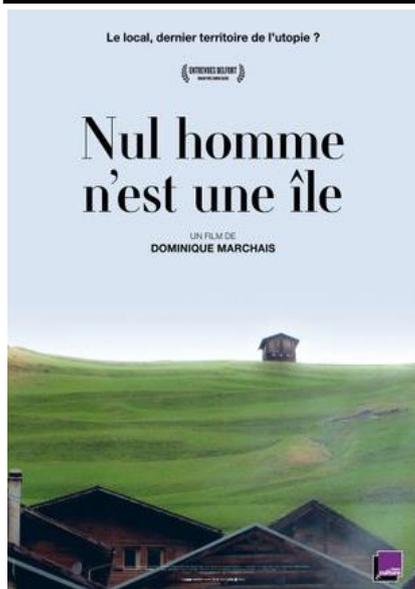
06.60.07.86.06

Aux heures des repas.

La Paroisse



FORUM DES ASSOCIATIONS
ANIMATIONS EXPOSITIONS
A DÉCOUVRIR De 13 h 30 à 18 h
Petite restauration sur place
PARCOURS SPORTIFS
Venez définir les projets!
TESTER TOUTES LES ACTIVITÉS PROPOSÉES
Renseignements : 06 65 25 75 25
SAUVETERRE SAM 1 SEPT COMPLEXE SPORTIF (ESPLANADE BONARD)
TARGON SAM 8 SEPT ESPACE RENÉ LAZARE



« Nul homme n'est une île »

Une projection sera organisée par la Commission du développement durable de La CDC Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

A ce titre, la commune de Targon associée à ce projet, invite la population à venir le découvrir, à travers un documentaire s'inspirant de textes poétiques de l'anglais John

tir de leur travail et se pensent un destin commun.

Le local serait-il le dernier territoire de l'utopie ? Nous dirions oui ! Le Cartier Campagnard Durable en est le plus parfait exemple. Il démontre que c'est en partant du local que l'on revisitera le monde.

A travers ce film, le réalisateur, Dominique Marchais, apporte un regard différent sur des actions mettant en avant des citoyens qui veulent décider de leur vie avec comme idéal, le bien commun, contre un système économique conçu pour broyer l'initiative individuelle. Des « poules heureuses » italiennes à la lutte contre l'exode des vallées reculées de Suisse, il filme des paysages superbes qui invitent à un voyage étonnant et plein d'enseignements.

Venez nombreux, découvrir ce film - dont le propos est au cœur du développement durable, Les deux projections seront suivies du verre de l'amitié, les :

Jeudi 13 septembre à 19 h, à Targon, Espace René Lazare

Jeudi 29 novembre à 19h, à la salle des fêtes de Gornac.

DONNE, poète métaphysique ô combien actuel venant nourrir, quelques siècles plus tard, une réflexion citoyenne conduite par plusieurs communes européennes.

« ... chaque homme est un morceau du continent, une partie de l'ensemble. »

« *Nul homme n'est une île* » est un voyage à travers l'Europe, de la Méditerranée aux Alpes, où l'on découvre des hommes et des femmes qui travaillent à faire vivre localement l'esprit de la démocratie et à produire le paysage du bon gouvernement.

Des agriculteurs de la coopérative « le Galline Felici » en Sicile aux architectes, artisans et élus des Alpes suisses et du Voralberg en Autriche : tous font de la politique à par-



ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS



60 personnes pour ce barbecue Géant ,convivial et toujours aussi réussi !

FOYER DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES



En collaboration avec le PRJ, Sylvie mélange les générations pour assister à tous les matchs de l'équipe de France.

A la salle du foyer de la RPA, avec son écran géant, autour d'un repas qui a permis de récolter des fonds pour aider les jeunes du PRJ à monter leurs projets.

Les résidents de la RPA, les parents des ados, les plus petits mais aussi les amis et les proches ont partagé, tous ensemble, ce moment unique de bonheur et d'émotion !

Une réussite !!!! Jusqu'à la finale.....et oui,

ON EST CHAMPION DU MONDE !!!!



FFE – Equipes de France



La FRANCE est championne d'Europe Horse Ball cadet à Bishop Burton !

Un match très disputé contre les Italiens, gagné au but en or 7 à 6 !!

Ils l'ont fait. Ils n'ont pas craqué et Thasia la joueuse aux doigts d'or a su attraper le dernier ballon pour signer le but de la victoire .. Le but en OR.....Quel talent ! C'était chaud, comme dit Axell.

Bravo à tous ces jeunes qui ont remporté brillamment ce Championnat d'Europe, Bravo, en particulier, à notre petit Targonnais Jules BAGATTIN



Une pensée particulière à la ponnette d'Axell Nicol qui s'est blessée au boulet hier et qui a privé aujourd'hui Axell de cette finale.

Crédit photo : Bishop Burton

Avec [Thasia Dubois](#), [Charlotte Lgr](#), [Rhuan's Viry](#), [Axell Nicol](#), [Alexandre Camplo](#), [Loan Bas](#), [Gaby Sim](#) et [Jules Bagattin](#) et Raphael Dubois





la mairie de Targon présente

le Chœur Voyageur

concert vocal au répertoire éclectique
par une quarantaine de jeunes chanteurs

TARGON
Espace René LAZARE à 16h
Prix des places 5€
Points de vente: MAIRIE : 05 56 23 90 13
et au guichet, le jour du spectacle

DIMANCHE
30
SEPTEMBRE

impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique

la mairie de Targon présente

ZANZIBAR

musiques métisses folk jazz

TARGON
Espace René LAZARE à 16h
Prix des places 5€
Points de vente: MAIRIE : 05 56 23 90 13
et au guichet, le jour du spectacle

DIMANCHE
28
OCTOBRE

impression : mairie de Targon / ne pas jeter sur la voie publique

BUS des CURIOSITÉS 2018

Vers une destination inconnue

Octobre 2018
Date non définit, inscription mi-septembre

Inscrivez-vous au :
05 56 23 90 13
mi-septembre

busdescuriosites.fr

A NOTER DANS VOTRE AGENDA

02.09	RDV Bio #7
08.09	Forum des Associations
13.09	Projection documentaire
16.09	L'Atelier Grégorien - Messe royale à 17h
30.09	Le Chœur Voyageur - Un dimanche à Targon
07.10	RDV Bio #8
12 au 14.10	Le Pressoir
28.10	Zanzibar - Un dimanche à Targon
02.12	Gospel à l'Eglise - 16h